



Contrat de saillie – Saison 2024

Alto de Fournard IAC

Le Client :

Nom :
Adresse :
Tél :
Email :

Réserve pour la saison de monte 2024 et pour la jument :

Nom.....

N° Sire.....

Une saillie de l'étalon **Alto de Fournard** en IAC de 3 doses de 5 paillettes, chaque dose devant couvrir une chaleur.

L'éleveur s'engage à régler à l'Elevage du Cyan, par 3 chèques distincts (**ordre : Hippo Thala'saulx du Cyan**)

- Un règlement pour réservation de saillie de **250 € TTC** (dont TVA 13,03€) encaissable à la réservation
- Un règlement pour fraction technique de saillie de **200 € TTC** (dont TVA 10,43€) encaissable à la réservation.
- Un chèque de caution obligatoire correspondant au solde de la saillie de **300 € TTC** (dont TVA 15,64€) encaissable au 1/10 si jument pleine – Garantie poulain vivant à 48h.

Le chèque de caution devra obligatoirement être joint au contrat.

Dans le cas contraire, la carte de saillie ne sera pas délivrée à l'inséminateur.

Ce contrat concerne un transfert d'embryon : OUI / NON (rayer la mention inutile).

Les doses livrées au titre du présent contrat seront mises en place et envoyées dans le centre d'insémination agréé choisit par le client :

Nom et adresse du centre.....
Nom du responsable du centre.....
Tél :
adresse :
Email :

Les doses, objet du contrat, ne pourront être utilisées pour aucune autre jument que celle visée ci-dessus

Toutes paillettes non utilisées seront retournées au fournisseur en fin de saison (frais de retour à charge du fournisseur).

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable pour aucune des prestations fournies (ni pour l'absence de fourniture d'une ou plusieurs de ces prestations) par le centre d'insémination retenu, ni d'aucune autre obligation que celles expressément prévues au présent contrat.

En particulier, le fournisseur ne sera pas responsable en cas d'échec de l'insémination, ni en cas de dommage causés au client, sa jument ou à tout tiers.

La jument mise à la reproduction doit être à jour de vaccinations (y compris grippe, rhino pneumonie, tétanos etc...), primo vaccination et rappels inclus.

Le livret de la jument devra être présenté avec elle lors de son arrivée dans le centre d'insémination.

Le prix de la saillie comprend uniquement le prix des doses et, le cas échéant, les frais de fractions techniques vers le centre d'insémination agréée et retenu par le client.

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place dans le centre d'insémination agréée sont à la charge du client.

La réservation de la carte est effective à compter de la réception du présent contrat signé et de l'encaissement du/des chèques(s) l'accompagnant.

Ce contrat doit être retourné signé et la première feuille paraphée, en deux exemplaires.

L'Acheteur

Le Vendeur